

RAPPORT DU JURY DU DÉPARTEMENT ARTS CONCOURS CNEL 2022

1) DOSSIERS REÇUS

Les candidatures au concours normalien étudiant pour le département ARTS ont été au nombre de 41, soit un nombre bien plus faible que celui des deux années précédentes 2020 (2020, 82 candidat-e-s ; 2021, 55 candidat-e-s).

Sur ces 41 candidatures :

- 24 dossiers proviennent des CPGE parisiennes (ou autres grandes écoles : Sciences Po, Louvre)
- 8 dossiers proviennent des CPGE provinciales
- 4 dossiers proviennent des universités parisiennes
- 3 dossiers proviennent des universités provinciales
- 2 dossiers proviennent d'universités étrangères (Mexico et Montréal)

On compte 7 boursiers.

Parmi les 41 dossiers, 29 proviennent de candidatures féminines.

La répartition des candidats était la suivante :

- Théâtre : **11**
- Musicologie : **6**
- Histoire de l'art : **12**
- Cinéma : **12**

2) ADMISSIBILITÉ

Le jury de la session 2021 était composé des enseignants du Département ARTS
Théâtre : Anne-Françoise Benhamou et Marion Chénétier-Alev, présidente du jury ;
Musicologie : Karol Beffa et Fériel Kaddour ;
Histoire de l'art : Nadeije Laneyrie-Dagen et Katia Sowels ;
Cinéma : Antoine de Baecque et Françoise Zamour.

Après examen des dossiers par le jury, **18 candidats** ont été retenus pour passer les épreuves écrites et orales, soit un peu moins d'une moitié des candidats.

La répartition des candidats sélectionnés était la suivante :

- Théâtre : 5
- Musicologie : 3
- Histoire de l'art : 5
- Cinéma : 5

Parmi ces admissibles

11 candidats CPGE parisiennes
5 candidats CPGE provinciales

1 candidat d'université (Brest)
1 candidate d'université étrangère (Montréal, McGill)

Sur ces 18 candidats, on compte 4 boursiers, et 12 femmes.

Les dossiers, toutes disciplines confondues, étaient de très bonne tenue, ont montré une intéressante diversité de projets de recherche, beaucoup plus originaux que l'an passé, dont une écrasante majorité de sujets contemporains.

3) ÉPREUVES D'ADMISSION

a. L'épreuve écrite

Les écrits (8 juin en matinée) et les oraux (8 et 9 juin) donnaient lieu au même concours avec épreuves spécifiques pour chaque discipline représentée au département Arts.

L'épreuve écrite (durée 3h) a permis de juger de la facilité à manier la langue, et surtout de l'aptitude ou non à construire une pensée logique et informée. En ce sens, l'écrit a été appréciable à ce titre. Mais l'épreuve a souligné également le « bonus » que constitue une préparation dans les CPEG, et n'a pas – sauf dans de rares exceptions – infirmé l'appréciation à l'audition. L'écrit confirme donc l'oral et ne doit pas être interprété comme un obstacle mais comme un complément.

Voici les sujets proposés par les 4 disciplines :

Musique

Schumann, *Sonate pour violon et piano opus 105*, 2^{ème} mouvement

Vous rédigerez un commentaire (analyse formelle, stylistique, contextualisation historique) du second mouvement de cette sonate de Schumann.

Cinéma

L'écrit consiste en l'analyse d'un extrait de *La Grande Illusion*, film de Jean Renoir (1937).

Théâtre

« Au théâtre, l'ennui, tel le diable, peut surgir à chaque moment. Il suffit d'un rien et il vous saute dessus. Il guette, il est vorace ! Il cherche le moment pour se glisser de manière invisible à l'intérieur d'une action, d'un geste, d'une phrase... Au théâtre, dès qu'apparaît en moi l'ennui, c'est un clignotant rouge ! » (Peter Brook)

Vous direz librement ce que vous inspirent ces quelques lignes de Peter Brook, au regard de votre propre expérience théâtrale, et en prenant soin de faire appel à des exemples précis.

(NB. Le traitement de ce sujet ne suppose pas de connaissance particulière sur le théâtre de P. Brook.)

Histoire de l'art

« L'art doit-il toujours plaire, ou est-il légitime qu'il soit quelquefois déplaisant ? »
Vous prendrez vos exemples dans l'histoire des arts plastiques non seulement contemporains, mais aussi anciens.

b. L'épreuve orale

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter à la fois son parcours personnel, son projet de recherche de Master 1 et, le cas échéant, son projet professionnel. Cette présentation est suivie de 15 minutes d'échanges avec les membres du jury. La discussion porte à la fois sur les motivations du candidat et son engagement dans la recherche ainsi que dans la pratique artistique ; sur les raisons pour lesquelles son projet de recherche trouverait profit à se dérouler dans le cadre de l'ENS ; et sur son intérêt pour la pluridisciplinarité artistique.

Bilan

11 étudiants ont été admis au concours CNEL par le département ARTS.

Parité : 6 filles et 5 garçons

Provenance : 10 sortent de CPGE et 1 de l'université

Bourse : 3 boursiers (de Obis à 3)

Discipline

Musique : 3

Cinéma : 3

Histoire de l'art : 3

Théâtre : 2

Marion Chénetier-Alev

Directrice des études du département Arts